

INSPECTION

Forest Management Plan Inspection Nagagami Forest 2011–2021 Forest Management Plan

The Ontario Ministry of Natural Resources (MNR), Jackfish River Management (JRM), and the Nagagami Forest Local Citizen Committee (NFLCC) would like to advise you that the 2011–2021 Forest Management Plan (FMP) for the Nagagami Forest has been approved by the MNR Regional Director and is available for inspection.

The Planning Process

The FMP takes approximately two years to complete. During this time, five formal opportunities for public and Aboriginal involvement are provided. The fourth opportunity (Stage 4) for this FMP occurred on Wednesday, November 24, 2010 when the public was invited to review and comment on the draft FMP. This **Stage 5** notice is to advise you that the MNR-approved FMP will be available for inspection for 30 days.

FMP Inspection — Final Opportunity

During the 30-day inspection period, you may make a written request to the Director of the Environmental Assessment Approvals Branch with the Ministry of the Environment for an individual environmental assessment of specific forest management activities in the FMP. A response to a request will normally be provided after the completion of the 30-day inspection period.

The MNR-approved FMP and summary are available for inspection during normal office hours for 30 days from March 16, 2011 to April 14, 2011 at the following locations:

- Jackfish River Management Limited office, 10 Becker Road, Hornepayne, ON
Boris Michelussi, RPF at 807-868-2370 ext. 222
- MNR public website at ontario.ca/forestplans. The Ontario Government Information Centre in Toronto and the appropriate communities of the MNR region, district, and/or area offices provide internet access
- MNR Wawa District Office, 48 Mission Road, Wawa, ON
Zachary White, RPF at 705-856-4715

Interested and affected persons and organizations can arrange an appointment with MNR staff at the appropriate MNR district or area office to discuss the FMP.

For further information, please contact:

Zachary White, RPF
MNR, Wawa District Office
P.O. Box 1160
48 Mission Road
Wawa, ON P0S 1B0
tel: 705-856-4715

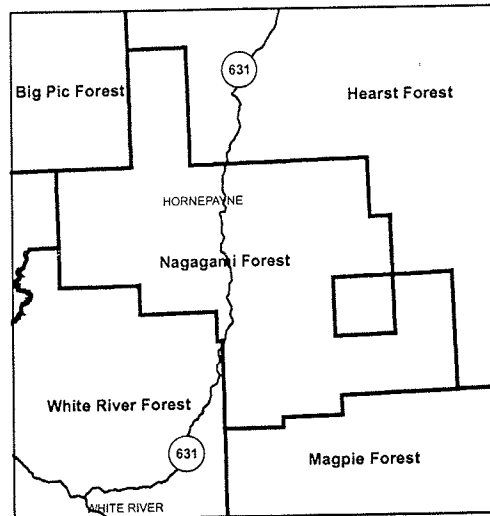
Boris Michelussi, RPF
Jackfish River
Management Limited
P.O. Box 780
10 Becker Road
Hornepayne, ON P0M 1Z0
tel: 807-868-2370 ext. 222

Margaret Zajac
Nagagami Forest LCC
tel: 807-868-2426

The approved FMP will be available for the 10-year period of the FMP at the same locations listed above.

MNR is collecting your personal information under the authority of the Crown Forest Sustainability Act. Any personal information you provide (address, name, telephone, etc.) will be protected in accordance with the Freedom of Information and Protection of Privacy Act. Your personal information may be used by the Ministry of Natural Resources to send you further information related to this forest management planning exercise. If you have questions about the use of your personal information, please contact Paul Gamble, Resource Planner, at 705-856-4701.

Renseignements en français : Faye Konopelky au 705-856-4748



EXAMEN

Forêt Nagagami Examen du Plan d'aménagement Forestier Portant sur la période de 2011 à 2021

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRN), la société Jackfish River Management (JRM) et le comité local de citoyens (CLC) pour la forêt Nagagami désirent vous informer que le directeur régional du ministère a approuvé le plan d'aménagement de la forêt Nagagami et que vous pouvez l'examiner. Le plan porte sur la période de 2011 à 2021.

Élaboration du plan

Il faut environ deux ans pour rédiger un plan d'aménagement forestier. Durant cette période, le public et les collectivités autochtones ont cinq occasions officielles de participer. La quatrième (l'étape 4) de ce plan d'aménagement forestier a eu lieu le mercredi 24 novembre 2010. Le public avait alors été invité à présenter des points de vue sur la version préliminaire du plan. Le présent avis correspond à l'étape 5. Il a été publié pour vous informer que le plan que le ministère des Richesses naturelles a approuvé peut être examiné durant une période de 30 jours.

Dernière occasion d'examiner le plan

Durant la période de consultation de 30 jours, vous pouvez demander par écrit, au chef de la Direction des évaluations et des autorisations environnementales (ministère de l'Environnement), que certaines activités du plan d'aménagement forestier fassent l'objet d'une évaluation environnementale distincte. Le chef de la Direction des évaluations et des autorisations environnementales (ministère de l'Environnement) donne généralement sa réponse après la période de consultation de 30 jours.

Le plan que le ministère a approuvé et le sommaire de ce plan peuvent être examinés durant une période de 30 jours (du 16 mars au 14 avril 2011), aux endroits suivants (pendant les heures de bureau) :

- au bureau de Jackfish River Management Limited, 10 Becker Road, Hornepayne (s'adresser à Boris Michelussi, R.P.F., au 807-868-2370, poste 222);
- au site Web public du ministère des Richesses naturelles, à l'adresse <https://ontario.ca/plansforestiers>. (Le Centre d'information du gouvernement de l'Ontario, à Toronto, et les collectivités où sont situés les bureaux régionaux, de district ou de secteur du ministère fournissent un accès à Internet.);
- au bureau du ministère des Richesses naturelles, district de Wawa, 48 Mission Road; Wawa (s'adresser à Zachary White, R.P.F., au 705-856-4715).

Les particuliers et les organismes intéressés ou touchés par le plan peuvent prendre un rendez-vous avec le ministère des Richesses naturelles (au bureau de district ou de secteur du territoire correspondant au plan d'aménagement forestier) pour discuter du plan.

Pour de plus amples renseignements, on peut communiquer avec :

Zachary White, R.P.F.
MRN, district de Wawa
C.P. 1160, 48 Mission Road
Wawa ON P0S 1B0
Tél. : 705-856-4715

Boris Michelussi, R.P.F.
Jackfish River Management Limited
C.P. 780, 10 Becker Road
Hornepayne ON P0M 1Z0
Tél. : 807-868-2370, poste 222

Margaret Zajac
CLC pour la forêt Nagagami
Tél. : 807-868-2426

Le plan qui a été approuvé pourra être consulté durant la période de 10 ans aux endroits indiqués plus haut.

La Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne autorise le ministère des Richesses naturelles à recueillir vos points de vue et vos renseignements personnels (nom, adresse, numéro de téléphone, etc.). Vos renseignements personnels seront protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Vos points de vue, commentaires, etc. feront toutefois partie du processus de consultation publique et pourraient être communiqués au public. Le ministère des Richesses naturelles pourrait utiliser vos renseignements personnels pour vous transmettre de l'information sur le plan d'aménagement forestier. Si vous avez des questions en ce qui concerne l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec Paul Gamble, planificateur des ressources, au 705 856-4701.

Information in English: Faye Konopelky at 705-856-4748

